

Chenilles processionnaires : gare à l'urtication !

- Vu 150 fois
- Le 11/05/2019



Photo HD La chenille processionnaire du chêne a colonisé la forêt de Guénange. Photo RL /Pierre HECKLER

Flash-back. Fin mai 2018, un week-end printanier comme on les aime. À Guénange et environs, les conditions météo annoncent pourtant [des heures critiques pour les habitants](#). Beaucoup sont victimes de violentes démangeaisons, de rougeurs proches de la sensation de brûlure. Des boursouflures apparaissent sur les avant-bras, le torse, la nuque, les jambes... Les enfants sont particulièrement incommodés. Les moins chanceux peinent même à respirer. En quelques heures, urgences hospitalières et cabinets médicaux sont pris d'assaut. Les pharmacies du coin se retrouvent en rupture de stock de crème apaisante. Les [chenilles processionnaires](#) viennent de frapper.

Ces dernières années à Guénange, la présence des lépidoptères dans la forêt de chênes qui borde la ville incommode les riverains. C'est au moment où elles entament leur mue que leurs poils urticants volent au vent et viennent se coller à la peau et aux vêtements. L'effet urticant est immédiat et, à part se calfeutrer chez soi, il n'y a pas grand-chose à faire. Les voisins les plus proches de la forêt sont exaspérés. Pendant un mois, il faut renoncer au jardin, au barbecue... Même les animaux domestiques sont invités à rester enfermés.

Cette année, la mairie a fait appel à l'Inra qui est venu [tester un biocide](#) pulvérisé à l'aide d'un drone. Les conclusions de cette expérimentation nationale sont attendues sous quinzaine.

C. F.

